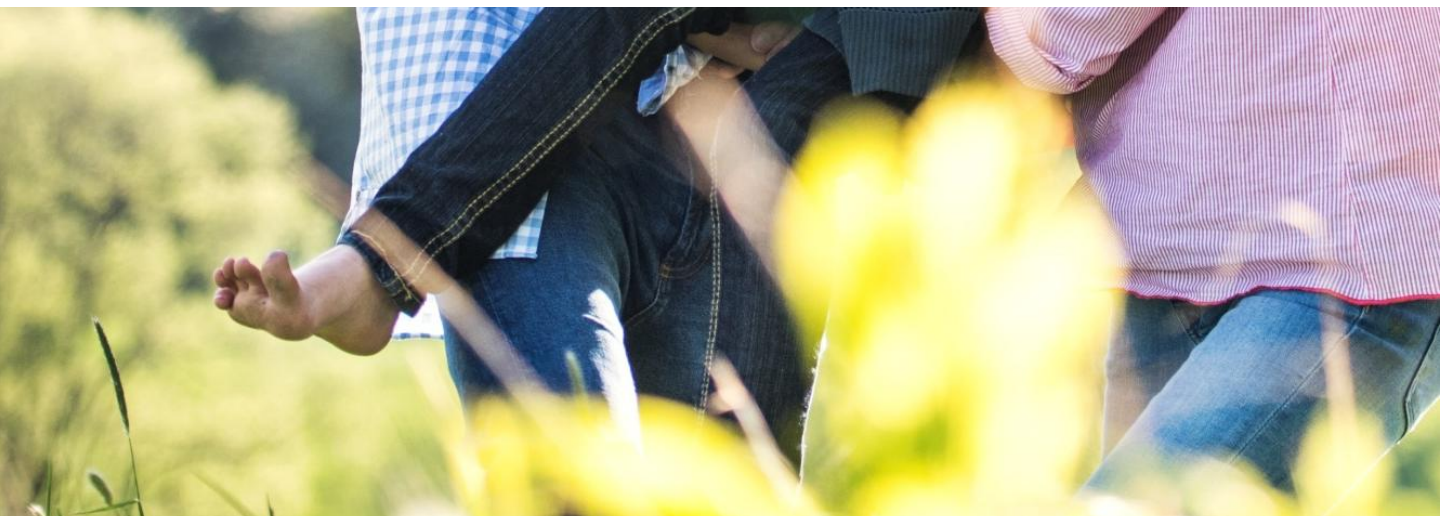




Fondée par un cheminot en 1891



Prêtez main forte
Pour vos petits-enfants



Mutuelle des Orphelins Charles-Edmond Flamand

139 rue du Faubourg Saint-Denis - 75010 Paris

mocf@mocf.net / www.mocf.fr / 01 40 35 96 16

PROTEGEZ VOS PETITS-ENFANTS



Comment agir ?

Vous désirez protéger vos petits-enfants ?

Vous avez un enfant qui souhaite adhérer à la MOCF ?

Il vous est possible dès aujourd'hui de cotiser modestement à la place de vos enfants, ce qui aura pour effet de protéger vos petits-enfants par cette action de solidarité intergénérationnelle !

Connaître la MOCF

- **4 juillet 1891** : création de la MOCF par Charles-Edmond Flamand, orphelin à l'âge de 8 ans.
- Organisme de **solidarité**, d'**entraide intergénérationnelle** et de **protection de l'enfance**.
- Institution indépendante **ouverte à tous**.
- Structure reconnue d'**utilité publique** depuis 1899.



Les objectifs de la mutuelle

- Soutenir financièrement la famille.
- Aider les jeunes à entrer dans la vie active avec les meilleurs atouts.
- Permettre aux jeunes de poursuivre leurs études, de partir en vacances à coût réduit.
- Accueillir toujours plus de bonnes volontés qui se reconnaissent au travers de nos valeurs.

Quelles sont les rentes pour vos petits-enfants ?

Allocations annuelles servies pour chacun des enfants d'une même famille et pour **une seule et modeste cotisation** de 14.40 € par trimestre prélevée sur compte bancaire :

Orphelin d'un parent..... **1520 €**

Orphelin des deux parents..... **4560 €**